



**Confédération
des syndicats nationaux**

**Cahier des propositions adoptées
par le 61^e Congrès de la CSN**

Palais des congrès de Montréal
9 au 14 mai 2005

Ensemble, c'est possible !

Document produit par le
secrétariat général de la CSN
1^{er} juin 2005

Table des matières

Première partie : Propositions du rapport du comité exécutif.....	7
I – EMPLOI ET TRAVAIL.....	7
1. De viser l'équité pour les travailleuses et les travailleurs à statut précaire.....	7
2. Un plan de travail pour mieux intervenir et négocier les charges et les horaires de travail.....	8
3. De protéger l'emploi et contrer les effets de la sous-traitance et des partenariats public-privé.....	8
4. D'obtenir des législations et des programmes publics afin de mieux protéger et soutenir les travailleuses et les travailleurs vulnérables.....	9
4.1 Rendre plus contraignants les processus de licenciements collectifs	9
4.2 Revendiquer le droit à la formation continue.....	9
4.3 Rétablir des mesures particulières pour les travailleuses et les travailleurs âgés	10
4.4 Rétablir un véritable programme d'assurance-emploi	10
4.5 Assurer la sécurité financière à la retraite	10
II – RELATIONS DE TRAVAIL ET SYNDICALISME.....	11
5. D'augmenter notre rapport de force en adaptant nos stratégies de négociation aux transformation de l'entreprise	11
6. De lutter pour la reconnaissance du droit fondamental à la syndicalisation	12
7. De contribuer à la déjudiciarisation des relations de travail en repensant le système d'arbitrage de griefs.....	12
8. De stimuler la vie syndicale et mieux organiser nos ressources	13
8.1 Poursuivre le travail du 60 ^e Congrès de la CSN et soutenir la vie syndicale locale.....	13
8.2 Offrir un soutien par le biais de la formation.....	13

III – NOUVEAUX ENJEUX SOCIAUX	14
9. Des politiques et des programmes permettant de mieux concilier le travail avec les obligations personnelles et familiales	14
9.1 Une loi-cadre de conciliation famille-travail-études	14
9.2 Un réseau de services de garde plus accessible.....	14
9.3 En marche vers un « bureau des temps ».....	15
9.4 Un débat large dans les milieux de travail.....	15
10. Choisir la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable	16
10.1 Soutenir l'Accord de Kyoto et miser sur le transport en commun.....	16
10.2 Arrimer la politique énergétique au développement durable.....	16
10.3 Exiger des mesures de protection à l'égard de l'eau et des forêts publiques	17
10.4 S'engager en faveur de la consommation responsable et du commerce équitable.....	17
11. Une réflexion sur le vieillissement de la population	18
IV – ÉTAT, POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET SERVICES PUBLICS.....	18
12. Un devoir de solidarité envers les plus démunis	18
12.1 Revenir à l'esprit et à la lettre de la Loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.....	18
12.2 Investir massivement et rapidement dans le logement social.....	18
13. De démocratiser, consolider et améliorer les services publics ..	19
13.1 Contrer la privatisation des services publics et la mise en place de partenariats public-privé.....	19
13.2 En éducation : relever les défis de l'avenir.....	19
13.3 Des enjeux d'accessibilité et d'équité en santé et services sociaux.....	20
14. Un débat citoyen sur l'avenir politique des régions.....	21
15. De soutenir le développement industriel et régional.....	22
16. Des choix budgétaires conséquents à nos choix sociaux	22

V – MONDIALISATION ET ALLIANCES INTERNATIONALES	23
17. De poursuivre les pressions sur les gouvernements et les institutions internationales afin de mieux encadrer la négociation des accords commerciaux	23
18. D’interpeller la responsabilité sociale des entreprises	24
19. D’agir pour une finance socialement responsable	24
20. De renforcer nos alliances internationales.....	25
Deuxième partie : Propositions sur les finances	27
États financiers 2002–2005.....	27
Prévisions budgétaires 2005–2008.....	27
Péréquation fédérative	27
Troisième partie : Statuts et règlements.....	29
Conseils centraux.....	29
Quatrième partie : Autres propositions	31
Affiliation du SEMB-SAQ : application de l’article 11.06 des statuts et règlements de la CSN	31
Pour une culture enrichissante, accessible et dynamique.....	31
Cinquième partie : Questions de privilège	33
1. Liberté d’expression en Tunisie	33
2. Mariage civile pour les couples de même sexe	33
3. Syndicat des employé-es du Centre universitaire de santé McGill.....	33
4. S.T.T. de Météo Média.....	33
5. Une nouvelle Villa Plaisance	34

Première partie :

Propositions du rapport du comité exécutif

I - EMPLOI ET TRAVAIL

1. **De viser l'équité pour les travailleuses et les travailleurs à statut précaire**
 - a) Que la CSN et ses organisations affiliées accentuent les pressions auprès des gouvernements afin que, dans les suites du rapport Bernier, les législations sociales et du travail soient amendées pour garantir à la main-d'œuvre précaire ou atypique la reconnaissance de ses droits, y compris celui de négocier, et une égalité de traitement sans discrimination en raison du statut d'emploi.
 - b) Que les syndicats fassent du dossier de la précarité en emploi une priorité de négociation en :
 - éliminant de la convention collective toute restriction dans les conditions de travail des salarié-es fondées sur la durée du travail, la durée du contrat de travail ou le lieu de travail ;
 - s'assurant que les droits et les avantages des salarié-es à statut précaire soient équivalents à ceux des salarié-es à temps complet, notamment au chapitre des salaires, des avantages sociaux, des divers congés prévus aux conventions collectives, de la formation en emploi ;
 - améliorant l'organisation du travail et les règles régissant le recours à la main-d'œuvre précaire, notamment au chapitre des horaires de travail, des journées de repos hebdomadaires, des heures de disponibilité, des conditions donnant ouverture au paiement des heures supplémentaires.
 - c) Que les fédérations, soutenues par les services confédéraux de la CSN, développent une approche à l'égard des nouvelles formes de travail précaire ou atypique, et plus particulièrement :
 - concernant l'importance grandissante du recours aux agences par les milieux de travail, les conditions de travail des personnels qui y oeuvrent ainsi qu'à la négociation de clauses de convention collective pour en baliser l'utilisation ;
 - concernant le travail à domicile ou le télétravail afin de s'assurer du droit de représentation syndicale envers les travailleuses et les travailleurs et de la négociation des règles et des conditions de travail qui régissent ce droit.

2. Un plan de travail pour mieux intervenir et négocier les charges et les horaires de travail

Que le congrès de la CSN invite les fédérations à se doter d'un cadre de négociation sur les charges et les horaires de travail, adapté aux divers milieux de travail.

Qu'à cet effet, la CSN, avec l'appui des services confédéraux, développe différents outils d'analyse et d'évaluation pour assister les équipes fédératives, et que le CISP-CCGN s'assure du suivi des travaux, fasse rapport aux instances appropriées et dépose, au plus tard avant le prochain congrès, un plan de travail et d'intervention.

3. De protéger l'emploi et contrer les effets de la sous-traitance et des partenariats public-privé

Tout en continuant à réclamer la restauration de l'article 45 du Code du travail québécois dans l'esprit initial de son adoption par l'Assemblée nationale.

- a) Que les syndicats des secteurs public et privé engagent une lutte afin d'ajuster les conventions collectives pour assurer une protection adéquate des conditions de travail et de l'accréditation syndicale en interdisant la sous-traitance ou en limitant son recours à des circonstances particulières.
- b) Que les syndicats des secteurs public et parapublic, des organismes gouvernementaux, des municipalités et des sociétés de transport prévoient des mesures pour contrer la mise en place de partenariats public-privé dans leur établissement tout en respectant la sécurité des travailleurs et la population en général.
- c) Que la CSN et les organisations affiliées, avec l'aide des services confédéraux, s'assurent que les syndicats reçoivent du soutien, de l'information et de la formation à l'égard de la sous-traitance et des partenariats public-privé.
- d) Que la CSN développe des alliances les plus larges possible sur cette question.

4. D'obtenir des législations et des programmes publics afin de mieux protéger et soutenir les travailleuses et les travailleurs vulnérables

4.1 *Rendre plus contraignants les processus de licenciements collectifs*

Que la CSN et les organisations affiliées réclament que la Loi sur les normes du travail (LNT) soit amendée afin de prévoir des dispositions s'appliquant aux entreprises qui procèdent à des licenciements collectifs ou à la fermeture de leurs installations. Les nouvelles dispositions devraient entre autres prévoir :

- une obligation de transparence dans les intentions de l'entreprise dont l'obligation légale de transmettre son bilan financier et, le cas échéant, une justification des raisons motivant les licenciements afin que les instances politiques, les régions et les syndicats soient en mesure de travailler à l'élaboration de solutions de remplacement ;
- une augmentation des délais de transmission d'avis de licenciements collectifs et des pénalités, si ces derniers ne sont pas respectés ;
- des indemnités de licenciement pour les travailleuses et les travailleurs touchés équivalant au minimum à un mois de salaire par année de service ;
- l'imposition d'une taxe spéciale aux entreprises qui licencient collectivement, et ce, pour chaque suppression d'emploi.

4.2 *Revendiquer le droit à la formation continue*

- a) Que, dans le cadre du processus de révision de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (loi 90), la CSN et ses organisations affiliées réclament la reconnaissance du droit individuel et collectif à la formation continue de façon équitable, le soutien financier nécessaire et l'assujettissement de toutes les entreprises à la loi.
- b) Que, dans ce même cadre, les syndicats réclament :
 - l'accès à des formations qualifiantes et transférables données lorsque c'est possible par le système public d'éducation afin que les travailleuses et les travailleurs soient mieux en mesure de faire face à l'évolution du marché du travail ;
 - la formation au niveau local d'un comité patronal-syndical de formation permettant au syndicat d'être associé aux différentes étapes du processus de formation.

4.3 *Rétablir des mesures particulières pour les travailleuses et les travailleurs âgés*

Que la CSN et ses organisations affiliées poursuivent leur alliance avec les autres organisations syndicales et bâtissent un plan de campagne en faveur du rétablissement d'un programme de soutien du revenu pour les travailleuses et les travailleurs âgés qui ne peuvent se prévaloir d'une mise à la retraite et se retrouvent au chômage à la suite d'un licenciement ou d'une faillite de leur entreprise.

4.4 *Rétablir un véritable programme d'assurance-emploi*

Que la CSN, en coordination avec d'autres partenaires syndicaux, sociaux et politiques du Québec et du Canada intensifie la campagne visant à exiger du gouvernement fédéral le rétablissement d'un véritable programme d'assurance-emploi, sa bonification, la récupération des sommes que s'est appropriées le gouvernement fédéral dans le compte d'assurance-emploi et la création d'une caisse autonome.

4.5 *Assurer la sécurité financière à la retraite*

- a) Que — pour faire progresser le nombre de travailleuses et de travailleurs bénéficiant d'un régime de retraite adéquat — les fédérations élaborent des plans d'action sectoriels visant la mise sur pied de régimes de retraite appropriés.
- b) Que la CSN fasse le point avec les fédérations et les syndicats et réclame de la Régie des rentes du Québec et des gouvernements des mesures permettant de diminuer les risques associés au financement des régimes à prestations déterminées, en cherchant plus particulièrement à garantir le maintien de la rente sans égard au changement de structure juridique de l'entreprise.
- c) Que lorsqu'il y a des fermetures d'entreprises, la CSN obtienne une législation pour prévoir le droit à la rente sans réduction lors de l'atteinte de l'âge de la retraite anticipée comme le prévoient les régimes ainsi que la prestation de raccordement.

II - RELATIONS DE TRAVAIL ET SYNDICALISME

5. D'augmenter notre rapport de force en adaptant nos stratégies de négociation aux transformations de l'entreprise
 - a) Que les syndicats, appuyés des fédérations et des services confédéraux de la CSN, renforcent leurs stratégies de négociation collective pour mieux prendre en compte l'environnement économique, les transformations de l'entreprise et la nécessité de maintenir ou de restaurer notre rapport de force. Que pour atteindre cet objectif, les syndicats :
 - assurent le suivi de leur entreprise, tant dans l'appréciation de sa situation financière que de la situation de son secteur d'activité et de ses projets corporatifs tels que : investissement, acquisition, fusion, vente, internationalisation, etc. ;
 - élargissent le recours aux négociations regroupées ou coordonnées dans l'entreprise, par entreprise, par région ou par secteur ;
 - fassent les démarches, le cas échéant, afin de joindre les conseils mondiaux d'entreprises mis sur pied par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) auprès de grandes entreprises (ex : Bridgestone) et envisagent, dans le cas d'entreprises transnationales, la possibilité de négocier des accords internationaux d'entreprises.
 - b) Que les fédérations, soutenues par les services confédéraux de la CSN, élaborent un cadre d'analyse et un plan stratégique pour soutenir le regroupement ou la coordination des négociations. Cette démarche comprendra entre autres une évaluation des principaux regroupements possibles, des matières susceptibles de faire partie d'une négociation regroupée ainsi que des conditions de réalisation de ces regroupements.
 - c) Que, dans le but de mieux outiller les équipes fédératives et les syndicats, le CISP-CCGN se dote d'un centre de référence des conventions collectives CSN permettant d'assurer le suivi des principales clauses de convention collective, incluant celles qui font l'objet de résolutions spécifiques votées dans les principales instances CSN dont le présent congrès.

6. De lutter pour la reconnaissance du droit fondamental à la syndicalisation

- a) Que la CSN, en collaboration avec les fédérations, s'engage dans une démarche visant l'accroissement de la syndicalisation, en particulier dans les secteurs où se développe l'emploi au Québec (par exemple dans le secteur des services ou de la nouvelle économie) ainsi que dans les secteurs à prédominance féminine et dans les secteurs où dominent les statuts précaires.
- b) Que, dans ce cadre, on procède :
- à l'examen et à la révision des politiques de recrutement et d'accueil des nouveaux syndicats, en accordant une attention particulière aux syndicats dans lesquels se trouve une proportion élevée de femmes, de jeunes et de travailleuses et de travailleurs issus des communautés ethnoculturelles;
 - à la détermination des conditions de succès du processus de syndicalisation en termes de structure syndicale et d'organisation de la négociation (coordonnée, regroupée, etc.) en fonction des particularités des divers milieux et secteurs ;
 - à l'identification de secteurs d'activité privilégiés, à leur validation avec les fédérations concernées et le Service de syndicalisation.
- c) Qu'un premier rapport soit produit pour la tenue des congrès des fédérations en 2006.

7. De contribuer à la déjudiciarisation des relations de travail en repensant le système d'arbitrage de griefs

Que, dans le cadre des travaux du CCGN, la CSN et les fédérations fassent le point, au cours du prochain mandat, sur les divers mécanismes de règlement des litiges, sur l'évolution du système d'arbitrage et dégagent des propositions à soumettre aux syndicats. Celles-ci devraient porter entre autres sur les moyens facilitant l'application et l'interprétation de la convention collective, l'accélération et la simplification du règlement des litiges, l'allègement des procédures, le coût des arbitrages incluant la gestion des plaintes formulées par des membres en vertu de l'article 47.2 du Code du travail du Québec, le choix et le statut des arbitres ainsi qu'envisager des mécanismes contraignants pour limiter les proportions budgétaires à la contestation juridique. Que les autres organisations syndicales soient invitées à partager nos travaux et nos réflexions.

8. De stimuler la vie syndicale et mieux organiser nos ressources

8.1 *Poursuivre le travail du 60^e Congrès de la CSN et soutenir la vie syndicale locale*

- a) Que, dans le prolongement des actions entreprises par la CSN, les conseils centraux ainsi que les fédérations, les syndicats poursuivent leur réflexion sur la vie syndicale locale, posent un diagnostic sur l'état de la situation et élaborent un plan d'intervention pour améliorer la participation et l'adhésion des travailleuses et des travailleurs et qu'en ce sens, la CSN et les organisations affiliées fournissent les outils adéquats.
- b) Que le nécessaire soit fait à l'intérieur des syndicats CSN afin que les salarié-es à statut précaire bénéficient des mêmes droits syndicaux que les salarié-es réguliers et que la CSN et les organisations affiliées supportent les syndicats dans cette démarche et en assurent le suivi.
- c) Que la CSN et les organisations affiliées débattent des conditions requises pour mettre en place un système de parrainage permettant de jumeler des syndicats en difficulté ou inexpérimentés avec des militantes et des militants d'expérience de la région recrutés à partir d'une liste de personnes occupant ou ayant occupé une fonction syndicale.
- d) Que la CSN et les organisations affiliées coordonnent leurs efforts pour identifier et joindre les syndicats absents des instances fédératives, régionales et confédérales, et que des stratégies, en ce sens, soient élaborées par les instances concernées.
- e) Que la CSN et ses organisations affiliées oeuvrent à l'amélioration des clauses de libérations syndicales.
- f) Que la CSN amorce une réflexion sur ses structures et son fonctionnement et de manière plus particulière à l'égard des fédérations du secteur public, notamment, celles représentant des membres dans le secteur de la santé et des services sociaux

8.2 *Offrir un soutien par le biais de la formation*

Que la CSN et ses organisations affiliées recherchent une meilleure intégration du processus de formation syndicale par la mise en œuvre des moyens suivants :

- a) publiciser largement dans nos rangs les différentes formations disponibles ainsi que les outils proposés pour assurer un suivi dans l'action quotidienne des syndicats ;
- b) proposer divers moyens permettant d'offrir rapidement les sessions de base aux nouvelles dirigeantes et aux nouveaux dirigeants des syndicats ;
- c) chercher à coordonner et harmoniser les activités de formation entre les fédérations, entre les conseils centraux ainsi qu'entre les fédérations et les conseils centraux, afin de faciliter l'accessibilité à la formation et la participation des syndicats ;
- d) assurer une formation spécifique et adaptée aux nouvelles dirigeantes et aux nouveaux dirigeants des organisations affiliées ainsi que faciliter la formation en région éloignée.
- e) assurer une formation spécifique afin de venir en aide aux syndicats qui auront à faire face à la consolidation de leurs syndicats, auxquels de nouveaux membres de divers titres d'emploi se joignent suite à la fusion imposée par la loi 30.

III - NOUVEAUX ENJEUX SOCIAUX

9. Des politiques et des programmes permettant de mieux concilier le travail avec les obligations personnelles et familiales

9.1 *Une loi-cadre de conciliation famille-travail-études*

Que la CSN et les organisations affiliées réitèrent la nécessité d'avoir une loi-cadre pour promouvoir et soutenir la conciliation famille-travail-études. Une telle loi doit être de portée universelle, s'appliquer à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs ; elle doit tenir compte de la diversité d'acteurs (services publics, entreprises, syndicats, etc.) dont la contribution est essentielle à l'atteinte de résultats probants ; elle doit enfin inciter chaque milieu de travail à trouver des solutions concrètes pour faciliter la conciliation famille-travail-études. Cette étape doit se faire paritairement.

9.2 *Un réseau de services de garde plus accessible*

Que la CSN et ses organisations affiliées continuent de défendre la pérennité, l'universalité, l'accessibilité et la qualité du réseau des centres de la petite enfance (CPE) et de services de garde en milieu scolaire, et qu'en ce sens elles revendiquent :

- l'implication des syndicats des CPE et des services de garde en milieu scolaire dans les réflexions, les travaux et la mise en œuvre de mesures visant à rehausser et améliorer les services de garde.
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique éducative sur les services de garde en milieu scolaire reconnaissant leur apport éducatif majeur ;
- que le gouvernement mette en place les conditions permettant de répondre aux multiples besoins actuellement non comblés, en particulier ceux des enfants handicapés ou en difficulté et ceux dont les parents travaillent à temps partiel ou ont des horaires atypiques de travail et qu'à ce titre, le gouvernement alloue les budgets et les ressources humaines nécessaires à leur réalisation.
- des modifications à la réglementation qui régit les services de garde en milieu scolaire (SGMS) contenue dans la Loi sur l'instruction publique à l'égard de l'abaissement des ratios éducateurs-élèves, des qualifications du personnel oeuvrant dans les SGMS et les services à la clientèle (aide aux devoirs).

9.3 *En marche vers un « bureau des temps »*

Que les conseils centraux soutiennent et s'impliquent dans la mise en place de tables régionales de concertation avec pour objectif d'amener tous les acteurs du milieu à mieux se coordonner et à développer une approche qui tienne compte des impératifs de la conciliation famille-travail-études dans l'élaboration des services qui ont des effets sur les familles.

9.4 *Un débat large dans les milieux de travail*

Que les syndicats, soutenus par la CSN et les fédérations, débattent du dossier de conciliation famille-travail-études et des mesures à mettre en place notamment des clauses de convention collective à partir des prémisses suivantes:

- une conception large et inclusive des divers besoins de conciliation famille-travail-études permettant de prendre en compte l'ensemble des problématiques et des situations vécues par les travailleuses et les travailleurs, et d'y apporter des solutions ;
- une attention particulière aux difficultés rencontrées par les travailleuses et les travailleurs avec jeunes enfants et parents vieillissants ;
- la recherche de solutions syndicales appuyées sur un « contrat social entre générations » à l'intérieur du syndicat, en s'inspirant

entre autres de nos valeurs telles que l'équité, la solidarité, l'ancienneté, etc.

10. Choisir la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable

10.1 *Soutenir l'Accord de Kyoto et miser sur le transport en commun*

Que la CSN réaffirme son soutien aux objectifs mis en avant par le Protocole de Kyoto en insistant sur l'importance de diminuer la consommation de pétrole, l'une des principales causes d'émission de gaz à effet de serre responsable du réchauffement de la planète.

À cette fin, que la CSN demande aux pouvoirs publics, notamment les CIT, CRT, et les MRC de soutenir activement le développement du transport en commun et du transport collectif, comme solution de rechange à l'utilisation sans cesse accrue de l'automobile comme moyen privilégié de transport en s'opposant, entre autres, à toute érection d'infrastructures qui aurait pour effet d'augmenter le nombre de véhicules sur l'île de Montréal ; soutenir le développement et encourager l'utilisation de combustible propre de procéder à des investissements majeurs permettant d'améliorer les services, les bassins de desserte et les horaires ; de revoir leurs politiques (tarification, déduction fiscale des cartes mensuelles, stationnement incitatif, etc.) permettant de fidéliser la clientèle.

Que dans le cadre du transport de marchandise, soient privilégiés le transport sur rail et le transport maritime plutôt que routier.

10.2 *Arrimer la politique énergétique au développement durable*

Que la CSN défende des orientations qui inscrivent résolument la politique énergétique du Québec dans une perspective de développement durable. Dans cette perspective, la CSN doit proposer que le Québec :

- donne priorité aux programmes et aux mesures d'économie d'énergie ;
- développe les formes d'énergie renouvelable ;
- assure le développement écologique des ressources hydroélectriques du Québec, en respect des peuples vivant sur le territoire, notamment des autochtones ;

- retienne une approche structurante pour l'économie et l'emploi dans les choix énergétiques.

10.3 Exiger des mesures de protection à l'égard de l'eau et des forêts publiques

Que la CSN et ses organisations affiliées exigent des divers paliers de gouvernement des politiques adéquates de protection des principales ressources naturelles du Québec que sont l'eau et les forêts, assorties de moyens suffisants pour les faire appliquer.

- a) Que, dans le prolongement des recommandations de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec (Commission Beauchamp – 2000) et de la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002, la CSN s'oppose à toute forme de privatisation et de marchandisation de l'eau et exige une loi-cadre régissant la conservation et l'utilisation responsable, durable et écosystémique de l'eau au Québec.
- b) Qu'en ce qui concerne la gestion des forêts publiques, la CSN presse le gouvernement du Québec de procéder aux changements législatifs requis et d'élaborer un plan de transition à l'égard d'une reconversion industrielle vers les deuxième et troisième transformations des produits du bois et la protection des emplois en région, permettant de donner des suites réelles aux principales conclusions du Rapport de la commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (rapport Coulombe) et d'assurer la biodiversité et la pérennité des forêts en mettant fin aux pratiques de surexploitation de l'industrie.

10.4 S'engager en faveur de la consommation responsable et du commerce équitable

Que, dans le cadre de la campagne CSN, les syndicats affiliés se fassent les promoteurs du commerce équitable et de la consommation responsable, en sensibilisant leurs membres, en inscrivant le sujet à l'ordre du jour de leurs assemblées générales et en proposant divers moyens, tels :

- poursuivre notre implication régionale et locale en faveur d'une gestion écologique des matières résiduelles et faire le suivi;
- rendre disponible du café et autres produits certifiés équitables sur les lieux du travail;
- encourager, conjointement avec le conseil central, la collecte de vêtements usagés remis à des ressourceries ou à des friperies de la région engagées dans l'économie solidaire ;
- soutenir des initiatives de covoiturage au travail, etc.

10.5 Qu'au cours du prochain mandat, la CSN produise des documents afin de sensibiliser les syndicats et les membres CSN aux enjeux que soulève l'ensemble de la présente recommandation.

11. Une réflexion sur le vieillissement de la population

- a) Qu'avant le printemps 2007, la CSN fasse le point sur le vieillissement de la population québécoise et procède à une appréciation de ses impacts politiques, économiques et démographiques pour la société en général comme pour les milieux de travail. Qu'à cette occasion, on examine les enjeux posés à l'égard de la croissance économique, des finances publiques, du développement des régions, de l'intégration des immigrants et des immigrants dans la société ainsi que dans les milieux de travail, de la nécessaire adaptation des services publics, des politiques de main-d'oeuvre et de l'environnement de travail dans une perspective de solidarité intergénérationnelle et de maintien d'une société québécoise francophone.
- b) Que le conseil fédéral soit saisi de la question et qu'un document soit produit en vue de soutenir une tournée des régions du Québec sur cette question.

IV – ÉTAT, POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET SERVICES PUBLICS

12. Un devoir de solidarité envers les plus démunis

12.1 *Revenir à l'esprit et à la lettre de la*

Loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Que la CSN continue de revendiquer auprès du gouvernement québécois l'instauration d'un barème plancher pour les prestataires de l'assistance-emploi, la pleine indexation de leurs prestations ainsi que des mesures d'insertion ou de réinsertion au travail adaptées aux besoins des personnes.

12.2 *Investir massivement et rapidement dans le logement social*

Que la CSN fasse pression sur les gouvernements et en particulier sur le gouvernement fédéral afin qu'il respecte les engagements pris lors de la dernière campagne électorale d'investir 1,5 milliard de dollars en cinq ans dans le logement social et abordable et que la CSN revendique une véritable politique du logement donnant accès à de l'habitation abordable pour l'ensemble des locataires.

13. De démocratiser, consolider et améliorer les services publics

13.1 *Contre la privatisation des services publics et la mise en place de partenariats public-privé*

- a) Que la CSN continue de s'opposer activement à la volonté du gouvernement québécois de se désengager de ses responsabilités envers la population par la mise en place de partenariats public-privé et en dénonce les répercussions majeures tant au plan des conditions de travail, de la gouverne, de la démocratie, de l'équité que des coûts financiers et sociaux.
- b) Que la CSN s'oppose à toutes les formes de privatisation dans les secteurs public et parapublic et les organismes gouvernementaux.

13.2 *En éducation : relever les défis de l'avenir*

- a) Que la CSN réaffirme qu'il faut assurer la gratuité scolaire à tous les niveaux d'enseignement.
- b) Que la CSN exige du gouvernement du Québec :
 - qu'il cesse de subventionner les écoles primaires et secondaires privées, et ce, tout en s'assurant d'abord que soit intégré le personnel des établissements d'enseignement privé aux établissements d'enseignement public ;
 - qu'il mette fin au sous-financement actuel de l'éducation afin de sauvegarder un réseau national public d'éducation fort et cohérent centré sur le développement intégral des jeunes et des adultes et sur les besoins sociaux, économiques et culturels des régions, et ce, dans le respect de la mission de chaque ordre d'enseignement et des personnels qui y oeuvrent ;
 - qu'il accroisse, en collaboration avec les personnels, les services aux élèves, aux étudiantes et aux étudiants incluant les élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage en vue de hausser la réussite éducative notamment en fournissant les ressources enseignantes, professionnelles et de soutien nécessaire ;
 - qu'il s'assure du maintien de l'accessibilité, et d'une offre de service éducatif large et de qualité à l'enseignement supérieur (cégeps et universités), dans l'ensemble des régions du Québec et que, pour ce faire, il alloue des ressources nécessaires et assure un financement adéquat.

- c) Que la CSN développe une stratégie de mise en valeur du réseau public d'éducation et fasse connaître largement les résultats concrets et prometteurs pour les élèves, les étudiantes, les étudiants et les collectivités des expérimentations et des projets mis en oeuvre par les personnels.
- d) Que la CSN invite les conseils centraux à mettre en place, en collaboration avec les fédérations concernées, un réseau de surveillance pour être en mesure d'observer et d'analyser l'évolution régionale et nationale de l'offre des programmes de formation initiale et de formation continue, particulièrement dans les cégeps cela afin d'organiser une défense efficace du droit à l'éducation de toutes et tous.

13.3 Des enjeux d'accessibilité et d'équité en santé et services sociaux

- a) Que la CSN et les organisations affiliées exigent, dans toutes les régions du Québec, des services de santé et des services sociaux de qualité gratuits, accessibles, globaux et continus, compte tenu des besoins des divers groupes de la population et des priorités reconnues, notamment dans les services jeunesse, dans les services de santé mentale, dans les services à domicile, dans les services de première ligne, dans les services de réadaptation tant physique qu'intellectuelle ainsi que dans l'hébergement et les soins de longue durée.

Dans l'esprit d'une véritable occupation du territoire que la CSN réclame une révision des règles budgétaires de financement de la santé et des services sociaux notamment la régionalisation du budget de la RAMQ par l'ajout de nouveaux budgets.

- b) Que la CSN, en alliance la plus large possible, dénonce les contre-réformes successives imposées depuis près de dix ans au réseau de la santé et des services sociaux et continue de faire valoir des objectifs de démocratisation du système de santé et de services sociaux en réclamant : le renouvellement et la reconnaissance de la Politique de la santé et du bien-être, davantage de lieux d'information et de débats pour la population, davantage d'imputabilité de la part des organismes publics de santé et de leurs partenaires, davantage de représentantes et de représentants élus de la population et de diverses catégories de personnel du réseau dans toutes les instances de décisions.
- c) Que la CSN réclame aussi du gouvernement la mise en oeuvre d'une Politique du médicament et diverses mesures visant à assurer

l'accessibilité des médicaments, leur prix juste et raisonnable de même que leur utilisation optimale. Que, dans cet esprit, la CSN exige que Québec réinstaure la gratuité des médicaments pour les prestataires de l'assistance emploi sans contrainte à l'emploi ainsi que pour toutes les personnes recevant le supplément du revenu garanti.

- d) Que la CSN intervienne afin de défendre l'équité entre les personnes couvertes par le régime général d'assurance médicaments et celles couvertes par une assurance collective, et réclame des ajustements à la Politique du médicament et aux diverses lois afin de :
- garantir que les prix fixés pour les médicaments d'ordonnance et les honoraires payés aux pharmaciens soient les mêmes quelle que soit la nature de l'assurance (publique ou privée) ;
 - éliminer les taxes et les impôts s'appliquant aux primes payées pour le volet médicament des régimes collectifs d'assurance.
- e) Que le financement soit équitable en fonction des réalités régionales.

14. Un débat citoyen sur l'avenir politique des régions

- a) Que la CSN poursuive sa réflexion sur la réalité différenciée des régions, actualise ses positions sur les politiques d'occupation du territoire, sur la régionalisation et la décentralisation de l'État québécois, entre autres, la décentralisation vers des établissements, en tenant compte des nouveaux contextes démographique, économique et politique tant au plan national qu'international.
- b) Que la CSN continue de faire la promotion de la démocratie participative et revendique une juste représentation de la société civile, dont celle des syndicats, au sein des nouvelles structures administratives et politiques régionales (CRÉ).
- c) Que les conseils centraux, en alliance avec les autres constituantes de la société civile et les syndicats de la région :
- accentuent la pression sur les partis et les élu-es municipaux, afin d'orienter les programmes politiques et les pratiques de développement dans le sens de l'intérêt général des collectivités ;
 - et, avec l'appui des services fédéraux, tiennent des états généraux régionaux sur l'avenir politique, social et économique de leur région, incluant l'identification de moyens additionnels pour attirer et retenir les immigrantes et les immigrants en région.

15. De soutenir le développement industriel et régional

Que la CSN fasse pression sur le gouvernement québécois pour que celui-ci assume pleinement ses responsabilités à l'égard du développement industriel comme du développement régional, et que soient élaborées des politiques proactives et coordonnées. Pour la CSN, cela doit permettre de :

- soutenir et appuyer les régions dans leur volonté de développer des créneaux d'excellence et de maximiser la transformation de leur matière première, en mettant à contribution les sociétés d'État (dont la Société générale de financement) et en s'appuyant sur les représentantes et les représentants des principaux groupes impliqués dans le développement économique et le soutien à l'emploi dont les syndicats ;
- faire ressortir l'importance du travail de concertation de l'ensemble des partenaires d'un même secteur d'activité pour le développement économique. Dans ce cadre, mettre en place des politiques cohérentes permettant d'améliorer la productivité des diverses industries, de développer les marchés intérieurs et de se déployer vers une économie à valeur ajoutée compétitive sur les marchés internationaux ;
- inciter l'investissement dans la recherche et favoriser les secteurs industriels qui développent des projets susceptibles d'avoir un effet positif sur l'environnement, dont les secteurs du transport en commun, de l'énergie verte, de l'utilisation des arbres de nos forêts comme puits de carbone pour contrer les gaz à effet de serre, de l'industrie bioalimentaire, de l'industrie des pâtes et papier où de nouvelles façons d'exploiter la ressource ligneuse doivent être identifiées, ainsi que celui des alumineries ;
- faire en sorte que les entreprises locales et régionales aient accès à suffisamment de capital de risque pour se développer.

16. Des choix budgétaires conséquents à nos choix sociaux

- a) Qu'en matière de finances publiques, la CSN réaffirme la nécessité de subordonner les choix budgétaires aux valeurs de solidarité et d'équité, de s'assurer du maintien de programmes et de services publics de qualité à toute la population, tout en soutenant les autres missions fondamentales de l'État à l'égard de la protection sociale, du soutien à la famille, du développement, de la culture, de la justice, etc.
- b) Qu'en ce qui concerne le palier fédéral, la CSN :

- soutienne l'importance de régler globalement et non à la pièce le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces en privilégiant un transfert fiscal (points d'impôt) ou, à défaut, une augmentation des sommes dues à titre du transfert social canadien (TSC) ;
 - continue d'appuyer le droit de retrait avec pleine compensation de tout programme proposé par le gouvernement fédéral qui empiéterait sur les champs de compétences du Québec.
- c) Qu'en ce qui concerne le Québec, la CSN :
- continue de s'opposer aux baisses d'impôt, indéfendables dans le contexte actuel de déséquilibre fiscal et de besoin de financement des services publics ;
- d) Que la CSN engage des travaux et une réflexion sur la situation des finances publiques du Québec et du Canada où seraient entre autres abordées les questions touchant la structure des revenus et dépenses, la répartition de l'assiette fiscale (impôts, taxes à la consommation, tarifications, etc.), la répartition du fardeau fiscal (individus, entreprises) ainsi que l'importance et le traitement qu'il faut accorder à la question de la dette publique ; enfin, que ses partenaires syndicaux et sociaux soient invités à s'associer à cette démarche.

V – MONDIALISATION ET ALLIANCES INTERNATIONALES

- 17. De poursuivre les pressions sur les gouvernements et les institutions internationales afin de mieux encadrer la négociation des accords commerciaux**
- a) Que la CSN réaffirme la nécessité que les accords commerciaux enchâssent la primauté des droits sociaux, des droits de la personne et du travail, notamment le respect des normes fondamentales du travail sur le droit commercial et le droit des entreprises.
- b) Que les conseils centraux joignent la campagne amorcée par l'Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide au citoyen (ATTAC), et interviennent auprès des villes et des municipalités afin que celles-ci entreprennent des démarches auprès du gouvernement canadien pour se soustraire de l'application des dispositions de l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS).
- c) Que la CSN, en coalition avec d'autres organisations syndicales et communautaires du Québec et du Canada, interpelle les deux paliers de

gouvernement afin de les amener à signer et à mettre en application les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans les domaines qui sont de leur juridiction. À titre d'exemple, la Convention sur le droit à l'organisation et à la négociation collective n'a pas été ratifiée par le Canada.

18. D'interpeller la responsabilité sociale des entreprises

Que la CSN soutienne toute initiative visant à amener les entreprises à prendre en compte, tant au plan local qu'international, l'impact de leurs décisions d'affaires et de gestion sur les personnes, les communautés et les territoires où elles sont implantées.

Que, dans ce cadre, la CSN :

- a) fasse pression sur les gouvernements afin d'obliger les entreprises, en particulier les grandes firmes transnationales, à respecter les normes sociales et environnementales établies par les conventions internationales comme celles de l'OIT dans le processus de fabrication et de commercialisation de leurs produits et services ;
- b) joigne sa voix à celle de la coalition canadienne qui s'est constituée pour combattre les ateliers de misère (*sweatshop*), afin d'exiger que le gouvernement fédéral modifie la Loi sur l'étiquetage des textiles dans le but que soient divulgués les noms et les adresses des fabricants, et que ses politiques d'achat excluent systématiquement tout produit dont la fabrication s'est faite à l'encontre des droits de la personne et des normes de l'OIT ;
- c) fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement et des différentes institutions publiques du Québec afin que leurs politiques d'achat privilégient les produits fabriqués dans le respect des normes sociales et environnementales reconnues, y compris ceux provenant de coopératives ou d'entreprises collectives engagées dans l'économie solidaire. Que les organisations affiliées soient invitées à s'inscrire dans cette démarche.

19. D'agir pour une finance socialement responsable

Que la CSN et les organisations affiliées poursuivent le travail amorcé dans nos rangs, comme au sein de nos outils collectifs, visant à exercer un meilleur contrôle sur l'utilisation qui est faite de l'épargne des travailleuses et des travailleurs et à renforcer le courant social et

syndical qui, à l'échelle internationale et nationale, prône une finance socialement responsable. Que, dans cette perspective, il soit prévu de :

- consolider un réseau de collaborateurs au sein de la CSN et des outils collectifs dans le but de soutenir les démarches de réflexion et d'action en matière de finance socialement responsable, incluant les responsables syndicaux sur les comités de retraite ;
- produire un bulletin d'information électronique (Web Info) sur la finance socialement responsable servant de relais au réseau de collaborateurs et accessible à toute personne intéressée ;
- mettre en place des moyens pour assurer la formation de militantes et de militants CSN concernant la gestion des caisses de retraite, y compris les lignes directrices de la finance socialement responsable.

Que la CSN affirme que l'argent de nos outils collectifs, tel que Fondation CSN, ne serve pas à quelque forme de privatisation, notamment via les partenariats public-privé (PPP) ni à diminuer les conditions de travail dans les secteurs publics au profit des secteurs privés.

20. De renforcer nos alliances internationales

- a) Que la CSN et ses organisations affiliées, dans la mesure de leurs moyens, contribuent au renforcement du travail de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) tant au niveau international que régional. À cette fin, que la CSN fasse la promotion de l'unification mondiale des forces syndicales telle que l'a proposée la CISL dans le respect du pluralisme syndical ainsi que l'intégration de la dimension internationale à notre travail syndical national.
- b) Que les fédérations assurent une présence auprès des diverses branches sectorielles du syndicalisme international et y fassent cheminer nos préoccupations syndicales en matière de bonne gouvernance d'entreprise, concernant l'importance de services publics de qualité, les relations de travail et le comportement à l'égard de la protection de l'emploi.
- c) Que la CSN intervienne auprès du gouvernement canadien afin de faire le bilan social des dix ans de l'Accord nord-américain de libre-échange (ALENA) en y associant le mouvement syndical et populaire, et poursuive le travail visant la mise sur pied d'un forum des organisations syndicales et populaires des pays touchés par l'ALENA (Canada, États-Unis, Mexique) afin de faire le suivi de l'Accord et d'interpeller les gouvernements signataires.

Deuxième partie :
Propositions sur les finances

États financiers 2002–2005

Que le 61^e Congrès de la CSN adopte le rapport du comité de surveillance sur les états financiers du budget de fonctionnement, du Fonds de défense professionnelle, du Fonds de soutien extraordinaire ainsi que les résultats pour l'exercice cumulatif se terminant le 28 février 2005.

Prévisions budgétaires 2005–2008

Que le 61^e Congrès de la CSN adopte la proposition budgétaire au budget de fonctionnement, au Fonds de défense professionnelle, au Fonds de soutien extraordinaire ainsi qu'au budget cumulatif pour l'exercice 2005–2008.

Péréquation fédérative

Que le 61^e Congrès de la CSN, conformément à l'article 55.12 des statuts et règlements de la CSN, confie au bureau confédéral le mandat d'évaluer la pertinence et de statuer en 2005 sur le maintien ou non de la somme de 450 000 \$ réservée pour soutenir de façon extraordinaire une ou des fédérations.

Troisième partie :

Proposition sur les statuts et règlements de la CSN

Conseils centraux

D'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de rejeter la proposition du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Commission scolaire des Chênes (CSN), de modifier les statuts et règlements de la CSN afin que soient abolis les conseils centraux et, par conséquence, qu'il soit mis fin aux per capita afférents.

Quatrième partie :
Autres propositions

**Affiliation du SEMB-SAQ : application de
l'article 11.06 des statuts et règlements de la CSN**

Que le 61^e Congrès de la CSN entérine la décision du bureau confédéral à l'effet d'affilier le Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ.

Pour une culture enrichissante, accessible et dynamique

Que les syndicats CSN, afin d'accroître les habitudes de lecture ou de découvrir et développer le plaisir de lire auprès de leurs membres, organisent en collaboration avec leur employeur au moins une activité visant à faire la promotion du livre et de la lecture. Cette activité peut prendre toutes sortes de formes et de moyens, par exemple une entente avec une bibliothèque afin de rendre disponibles tout au long de l'année aux membres du syndicat, des livres ; une invitation générale à tous les membres d'apporter un livre pour le rendre disponible aux autres membres du syndicat pendant toute cette année ; l'organisation d'un club de lecture, etc.

Cinquième partie :
Questions de privilège

1. Liberté d'expression en Tunisie

Que le 61^e Congrès de la CSN appuie la campagne pour la liberté d'expression en Tunisie et invite ses organisations affiliées à faire circuler et signer la pétition.

2. Mariage civil pour les couples de même sexe

Que le 61^e Congrès de la CSN renouvelle son appui au mariage civil des couples de même sexe et encourage les membres des syndicats CSN et leurs proches à écrire aux députés fédéraux pour qu'ils appuient le projet de loi sur le mariage civil et, dans le cas d'élections fédérales prochaines, appuient des candidats qui reconnaissent l'égalité des couples de même sexe dans le respect de la Charte des droits et libertés afin qu'il n'y ait plus de citoyens de seconde classe au Canada.

**3. Syndicat des employé-es du
Centre universitaire de santé McGill**

Que le 61^e Congrès de la CSN :

§ appuie la lutte du syndicat des employé-es du Centre universitaire de santé McGill contre la privatisation des services, la mise en place de partenariats public-privé et pour le maintien de l'emploi ;

§ demande aux syndicats et organisations affiliées de signifier, par écrit au CUSM et à l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal, leur opposition au projet de réorganisation des services alimentaires du CUSM par la firme Sodexo.

4. S.T.T. de Météo Média

Que le 61^e Congrès de la CSN :

§ appuie la lutte du syndicat des travailleuses et travailleurs de Météo Média pour l'obtention d'une première convention collective ;

§ appuie les demandes légitimes de ce syndicat, particulièrement dans ses représentations auprès du Conseil canadien des relations industrielles par le gouvernement du Canada.

5. Une nouvelle Villa Plaisance

Que le 61^e Congrès de la CSN demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, et à son gouvernement un engagement ferme à l'effet d'investir les sommes nécessaires à la construction d'un nouveau centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) en remplacement de l'actuelle Villa Plaisance.

Que l'ensemble des syndicats affiliés à la CSN appuie cette campagne par la signature d'une pétition d'ici le 3 juin 2005.